

## Réponse de **Vanina GOETGHELUCK** à **Madame Chantal BIRMAN**

(Mes commentaires sont en gras et l'abréviation "AN"  
signifie Accompagnante à la Naissance)

### **Point de vue d'une sage-femme**

Chantal Birman

a) Le déficit de la Sécurité Sociale va en être l'événement historique majeur. Nos représentants ministériels pour y remédier vont prendre un certain nombre de mesures qui vont entraîner l'apparition des doulas françaises.

**La société change. Nous sommes les seuls au Monde à avoir une telle Sécurité Sociale. Elle ne peut échapper aux transformations. La part du "consommateur" va augmenter inévitablement. Si cela ne se fait pas, la Sécu mourra.**

**Il est intéressant de participer positivement à ces changements, d'inventer l'avenir, sans pour autant souhaiter le libéralisme.**

**Le développement de l'aide à la personne est inévitable (personne âgées, mourants, handicapés, qui avant étaient dans les familles).**

**Il y a de nouveaux axes ni médicaux ni sociaux qui émergent. Rejeter en bloc n'apporte pas de solutions et n'évite pas la problématique.**

b) Quelles ont donc été ces mesures ?

[...] Devant la course des sages-femmes dans les couloirs des hôpitaux, les femmes comprendront que leur tenir la main devenait « mission impossible » pour les sages-femmes. Pourtant elles en avaient toujours besoin...

Les doulas seront donc ces femmes qui, devant cette main ouverte, glisseront tout naturellement la leur.

**Dans un premier temps, j'avais interprété cette phrase comme une accusation d'opportunisme de la part des doulas ou AN (Accompagnantes à la Naissance). Madame Birman m'a affirmé qu'il fallait lire ces mots sans arrière-pensée. Ce que je fais donc.**

Pourquoi:

a) Pourquoi les doulas ne sont-elles pas la réponse à l'insuffisance bien réelle des sages-femmes ?

Parce que le métier de sage-femme est d'abord un métier d'accompagnement.

Cette fonction précède historiquement sa mutation scientifique et technique. L'aspect empirique fait toujours partie de notre démarche pré-diagnostique dans sa dimension intuitive. Les constats cliniques pathologiques succèdent donc à l'instant intuitif. C'est ce premier malaise qui va mettre la sage-femme en situation de vigilance intense. Elle fait alors appel à ses connaissances scientifiques et met en place les moyens techniques lui permettant d'infirmer ou d'affirmer la pathologie. Bien sûr les doulas développeront également, du fait même de leur intense présence auprès des femmes, l'aspect intuitif. N'ayant pas la culture scientifique elles feront alors appel aux sages-femmes de plus en plus occupées ailleurs, du fait même de la présence des doulas. Il y a là une double perte de :

Celle entraînée par la succession des démarches : doula puis sage-femme.

**Pourquoi mettre sur le même plan des métiers si différents? Ce n'est pas le souhait des AN. Cela ressemble à un procès d'intention qui tend à faire croire que l'intuition de l'AN servirait à déceler, par exemple, une pathologie pendant l'accouchement. FAUX! Cela ne concerne pas l'AN.**

**L'intuition, peut-être, mais surtout, confiance, patience, disponibilité, écoute, non jugement, non guide. Juste la PRESENCE, pas le diagnostic.**

**Et il n'y a pas de succession AN, puis SF: il y a les deux, différemment, autour des futurs parents. J'ajoute que la présence de l'AN est conditionnée au souhait des parents et n'est en aucun cas imposée.**

[...] Rappelons que l'ensemble des études montrent que la multiplication des intervenants auprès d'un patient nuit au patient lui-même.

**Tout à fait d'accord et c'est d'ailleurs un des reproches que font les parents vis-à-vis du suivi médical parfois trop fractionné à leur goût. Et certains d'entre eux apprécient l'AN qui remet de la globalité en allant à leur domicile plusieurs fois pendant la grossesse, en étant là à l'accouchement et en allant à domicile après la naissance.**

b) La dimension politique

L'arrivée des doulas en France au moment où les sages-femmes revendiquaient des conditions de travail et un salaire décent ne peut être vécu que comme la réponse scandaleuse à leur revendication. La polémique sur les doulas détourne du véritable problème qui est celui du doublement du nombre de sages-femmes françaises. Par voie de conséquence, les doulas se retrouvent, malgré elles, en position de « jaune » dans le mouvement de revendication des sages-femmes.

**Ce n'est pas contradictoire et TOUTES LES AN sont derrière les SF pour les aider à multiplier leurs effectifs et le souhaiter énergiquement. On ne peut pas dire que les AN empêchent les sages-femmes de trouver leurs solutions.**

[...] Payer des gens moins qualifiés pour faire un travail c'est délégitimer ce travail. Les emplois jeunes, dans les lycées, ont été les « doulas » des professeurs et ont fait couler la même encre que la mienne aujourd'hui.

**Encore une fois, Madame Birman, CE N'EST PAS LE MÊME TRAVAIL.**

Il y a là une entrée de la politique qui se met en concurrence avec la médecine scientifique et moderne.

Dans la mesure où la profession de doula n'est pas légalisée, mes propos sont une mise en garde plutôt qu'une accusation. Toutefois son existence réelle dans les professions de santé illégales la fait entrer, de fait, dans ce qu'on appelle populairement les charlatans. Il y a, dans ces métiers marginalisés, un risque augmenté d'échange d'argent « de la main à la main ». On sait bien que ce type de rémunération risque d'échapper à la fiscalisation et aggrave donc d'autant le déficit de la sécurité sociale.

**Vous nous faites là un procès d'intention! Je n'accepte pas ce sous-entendu de fraude fiscale des AN! Je mets ma comptabilité à votre disposition, triste et plate comme un jour sans pain! L'argent ne peut pas être une motivation à être AN...**

**On nous dit souvent qu'on nous souhaiterait bénévoles... mais alors, si c'était le cas, est-ce que vous accepteriez de laisser une place à l'AN quand les parents le désirent? Parce qu'elle est bénévole, elle devient recevable?**

Par ailleurs les doulas n'auraient aucune responsabilité juridique puisque les sages-femmes resteraient scandaleusement responsables de tout !

**Justement, nous sommes là, aux EGN, pour ça. Personnellement plus que toute autre, ayant œuvré à cela dès le 1<sup>er</sup> jour! Œuvré à ce que ce métier d'Accompagnante à la Naissance soit reconnu, pour qu'il puisse avoir un cadre juridique, adapté.**

[...] Comment rendre responsable quelqu'un qui ne se définit que dans l'accompagnement ?

**Notre responsabilité ne se compare pas à celle d'une sage-femme. Notre responsabilité est civile et concerne nos compétences: notre disponibilité, notre engagement dans le temps, notre discrétion, notre respect pour chaque acteur de la naissance (parents, bébé, équipe médicale), nos apprentissages spécifiques. Dans le cadre strict des limites que nous nous sommes données.**

c) L'aspect plus psychologique

Là encore je pressens un danger dans le fait que ce sont elles-mêmes qui définissent leurs compétences et leurs champs d'applications, sans contrôle des autorités de santé. Cette situation en marge les rend forcément vulnérables et attirera, en écho, la sympathie de la partie la plus fragile de la population.

**Cela fait 3ans \_ que je sollicite l'aval des sages-femmes: elles sont impliquées dans la formation, aux examens, aux stages, dans les évaluations à chaque accouchement! C'est spécifique aux AN et unique!! ALNA est la seule formation à avoir fait cette démarche, prouvant une fois de plus le respect que nous avons des sages-femmes, de leurs compétences, de leur savoir-faire!**

[...] Enfin leur présence auprès des femmes en travail change forcément l'implication de leurs compagnons pendant ce moment unique. L'accouchement, dans sa mise en situation d'urgence des êtres, est révélateur. Il est banal de dire que c'est un moment initiatique pour la mère, le père, mais aussi le couple. N'y aurait-il pas dans une présence trop appuyée d'un professionnel un risque d'écrasement du rôle du père et donc de détournement de sens ?

**Les pères accompagnés témoignent de cette question. Ils sont unanimes sur le fait qu'ils se sont sentis formidablement bien, jamais mis de côté, qu'ils sont allés bien plus loin qu'ils pensaient, qu'ils ont vécu plus de choses, qu'ils se sont autorisés à beaucoup plus d'émotions qu'ils pensaient, grâce à la présence de cette femme qu'ils connaissaient et qui leur était familière. Ainsi accompagnés, ils ont vécu l'accouchement de leur compagne, la naissance de leur enfant, comme un événement initiatique et constructif où ils avaient leur pleine place. Les pères qui pouvaient**

**comparer avec une naissance précédente sont aussi heureux de l'accompagnement vécu que les hommes qui devenaient pères pour la première fois. Les couples en sont les vrais bénéficiaires!**

d) Le risque inhérent aux sages-femmes elles-mêmes

Les sages-femmes peuvent mettre les doulas dans la même situation qu'elles ont elles-mêmes été face aux médecins. Pourquoi ne pas retarder le plus possible notre arrivée auprès des femmes grâce à la présence de la doula qui nous a précédé sur place ? Nous savons tous combien, dans les pratiques privées « le temps, c'est de l'argent ».

### **JAMAIS pour les AN**

En conclusion, je dirai que la France doit s'aligner en matière d'accompagnement sécuritaire de la naissance sur ses voisins européens. Une femme une sage-femme étant la norme, l'exception étant de deux.

**Oui, absolument d'accord! Je soutiens activement cette notion! Ce qui est intéressant, c'est que c'est dans ces pays qu'il a le plus de sages-femmes et le plus de doulas ou accompagnantes, et c'est aussi dans ces pays que les chiffres de la périnatalité sont les meilleurs...**

[...] Il revient aux doulas le mérite d'avoir mis en lumière la situation d'abandon dans laquelle sont les femmes dans la période périnatale. La sortie précoce des institutions aggravant encore cette détresse. L'HAD, si elle prend en charge la surveillance médicale, ne répond pas aux besoins d'aide à domicile des femmes pendant cette période. Une profession déchargeant les femmes des charges matérielles de ce moment est effectivement à créer. Le travail des femmes et les mutations sociales ont modifié les mobilisations familiales autour des naissances. Jadis c'est la famille élargie qui prenait en charge la jeune accouchée. Aujourd'hui c'est une famille nucléarisée, réduite à papa-maman-bébé, qui va se retrouver à domicile deux jours après l'accouchement. Je n'ai aucune objection à ce qu'une aide à domicile spécialisée dans la périnatalité vienne pallier l'insuffisance de la famille nucléaire.

**C'est très différent d'une AN qui offre la globalité de ses services (avant, pendant et après la naissance). Mais rien n'est exclusif, bien sûr. Mais effectivement, nous aidons concrètement les mères au retour à la maison et nous nous assurons que les ressources que nous avons repérées pendant la grossesse fonctionnent bien. Et nous avons aussi des contacts professionnels vers qui orienter la mère, le père, le couple si nécessaire (médecin, sage-femme, kinésithérapeute, PMI, psychologue, etc...).**

[...] Ce qui m'inquiète c'est la dérive possible dans une prétendue compétence médicale que je trouverai alors dangereuse.

**Je lis encore cette même confusion, donc, je le redis: Nous ne cherchons pas la  
c o m p é t e n c e m é d i c a l e !**

[...] À l'heure où l'allaitement maternel se réinvente, il est temps de réinventer la famille élargie. Aides à domicile et sages-femmes y ont toutes deux leur place.

Ainsi que toutes les personnes qui répondent aux désirs, besoins, demandes des parents. Par contre, je ne conçois aucune de ces professions sans formation! D'où mon énergie (inépuisable?) à appeler de mes vœux une formation solide, cadrée, diplômante et évaluée pour les Accompagnantes à la Naissance.

Au sujet de cette formation, c'est un projet que j'ai posé par écrit aux EGN, dans la suite logique du débat:

*Proposition du groupe: Il est nécessaire que les personnes qui veulent faire de l'accompagnement à la naissance reçoivent une formation professionnelle reconnue.*

*Proposition personnelle: En tenant compte des idées évoquées dans le débat, je propose de concilier, avec ma connaissance sur le terrain et la formation que j'ai déjà créée en 2003, les différents courants existants. Je propose d'initier un travail collectif afin de travailler sur les modalités d'une formation professionnelle, permettant alors un cadre juridique.*

J'espère que cette proposition de travail se concrétisera. Il faudra pour cela que tous les "différents courants" acceptent de se réunir pour trouver un consensus... Nous compterons les bonnes volontés.

Le concept d' "accompagnement à la naissance", en plus du suivi médical, se développe en France. C'est un présent, une réalité, pas une éventualité, pas un peut-être. Il serait dommage de ne pas contribuer, chacun et chacune, à sa construction, de façon à ce que cela ne devienne pas "un grand n'importe quoi", mais au contraire, un métier clairement défini et situé spécifiquement, en lieu et place de personne mais à une place autre. Ni plus, ni moins non plus.

Lettre à Chantal Birman

1<sup>er</sup> Octobre 2006

Bonsoir Madame

Je suis encore toute heureuse de notre échange de jeudi. Je suis persuadée que nous pourrions sortir de ce qui n'est pas une impasse, mais juste une situation complexe.

Sachant que je vous ai écrit à propos de votre texte, Bernard Bel me demande de mettre sur le site des EGN, le document où j'ai noté mes remarques, dans le but d'entretenir les échanges du week-end. Je ne souhaite pas le faire si vous y voyez un quelconque inconvénient. Pour que vous vous fassiez une idée exacte, je vous mets, en fichier attaché, ce que cela représente. Vous constaterez que j'ai légèrement modifié certains points de mes réponses. Je ne donnerai pas ce document si vous ne le souhaitez pas.

Même si nous ne partageons pas certains points de vue, nous sommes animées de bien des choses communes : notre sens de l'engagement, notre souhait de vouloir le meilleur pour les mères, les pères, les bébés, notre vitalité, notre sincérité.

Vous avez évoqué la piste des auxiliaires de puériculture : j'y travaille, mais il y a sûrement d'autres options à étudier. J'ai bien noté que le nom « accompagnante à la naissance » vous heurte et je suis en pleine réflexion à ce sujet, tentant de trouver autre chose. J'aimerais que vous continuiez à me dire ce qui, à votre avis, pourrait faire avancer le débat, que vous n'hésitez pas à relayer vers moi les oppositions de vos consœurs. De mon côté, je vous tiendrai au courant de l'évolution s'il y en a.

En attendant votre réponse au sujet des EGN, je vous souhaite une bonne nuit, très cordialement

Vanina GOETGHELUCK

---

2<sup>ème</sup> réponse de Chantal Birman

Chère madame,

Etant une jeune novice en ordinateur, j'ai un vrai problème de chronophage!

Merci donc d'excuser l'aspect un peu sec des remarques à propos de vos remarques.

Il est évident que vous pouvez introduire vos remarques avec les miennes (ci après )

1)-votre vision des réformes à faire à la sécu induit l'arrivée d'une sécu à 2 vitesses qui pénalisera les femmes les plus démunies, ce que je désapprouve.

2)-Oui l'arrivée des doulas dans les salles de naissance va progressivement amputer la profession de SF de l'aspect "accompagnement" indispensable à l'instant pré-diagnostic intuitif entraînant un retard diagnostic inévitable, préjudiciable à la santé des femmes et des enfants. Par ailleurs du fait même de la présence accompagnante des doulas il y aura un parasitage à l'écoute des femmes qui nécessite le solennel de certains silences uniques qui sont nos bases pour repartir autrement ailleurs vers l'exploration d'autres chemins dont seul le dernier va vers la naissance. Chaque chemin est choisi par la femme et est donc bien sûr différent à chaque fois et pour chaque femme.

La présence des doulas est donc bien dangereuse par ce qu'elle fait parasite sur tous les plans dans l'exercice de l'art de la SF.

Oui l'exercice du choix est solitaire il s'éprouve dans toute sa plénitude mais également dans toute sa dureté le jour de son accouchement. C'est l'accès à la dimension immense de la liberté qui se cherche et parfois se trouve dans l'accouchement. C'est une liberté tragique!

3)-Pendant ce temps là les hommes sont à l'épreuve du cheminement solitaire de leur compagne. C'est à 2 qu'ils ont fait le choix de faire et en partie d'attendre un enfant, mais c'est seule qu'elle accouche!

Peut-être encore d'avantage que les femmes, les hommes sont en quête de liberté et là sous leurs yeux à lieu cette incroyable rencontre de leur femme avec la puissance de sa liberté. Quand seul à ses côtés il éprouve l'énormité du prix à payer et leur acceptation c'est une détresse pleine de respect qui jaillie en retour. C'est dans ce constat là qu'est la puissance des hommes. Peu en sont capables. Les dictatures sont donc des pays où le pouvoir des hommes est inversement proportionnel à leur puissance en tant qu'individu et à leur liberté. Dans ces mêmes pays les

femmes sont opprimées voir esclavagisées.

C'est donc dans la reconnaissance de la liberté des femmes que se juge un homme, un état, une nation!

La doula met de la distance à ce face à face par l'adoucissement apporté par sa présence. Aux EG de Châteauroux un papa avait dit que ce "gynécée" le gênait et qu'il ne voyait pas l'utilité d'une doula eu plus!

Remarque en passant : tous les papas ne sont donc pas d'accord avec les doulas...)

4)-Concernant la déclaration de l'ensemble des doulas en profession libérale, c'est un voeux pieux, renseignez vous vous constaterez facilement qu'aujourd'hui c'est loin d'être le cas.

Oui je répète que l'échange d'argent de la main à la main est une source de non déclaration. Par contre nos échanges m'ont convaincue de votre honnêteté et sûrement aussi de celle d'un grand nombre de vos collègues. La remarque sur le bénévolat est non avenue. Pour moi tout travail mérite salaire.

5)-Une de vos élèves Valérie Bourdais à fait un certain nombre de remarques concernant mon texte qui recourent les vôtres, en moins bien. MERCI DE LUI TRANSMETTRE CE TEXTE ainsi que mon numéro de téléphone. Je n'ai pas le temps de répondre à chacune.

Respectueusement

Chantal Birman.